

ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 1^{er} mars 2023

Rapport de la Commission Finances
Préavis No 02-2023

Demande de crédit complémentaire de 53'739.- frs. au budget 2023
pour la mise en place de Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Daniel Emery, Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich s'est réunie le mercredi 1^{er} février 2023 à Rolle dans les bureaux d'Enjeu. Madame Mery, présidente du Codir, Messieurs Delafoge et Walter, membres du Codir et Mme Houmard, directrice d'Enjeu étaient présents à notre réunion pour présenter le préavis qui nous a été transmis le 25.01.2023. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour la présentation, les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications.

Préambule

Suite à l'inspection surprise des locaux d'Enjeu par le Service de l'Emploi au mois de septembre 2021, il a été préconisé 3 mesures directives de Santé et Sécurité au Travail qui devraient être appliquées au plus vite. Avant 2021, un certain nombre de mesures avaient déjà été appliquées, par exemple mise en place de personne de confiance en entreprises mais ces mesures ne se sont pas avérées suffisantes. Suite à cette visite en 2021, le Codir a sollicité le Département Santé, Travail et environnement qui a préconisé la mise en place dès 2023 d'une MSST globale qui permettra l'accompagnement de spécialistes, psychologues, médecin, ergonomiste, hygiéniste, etc. pour permettre une meilleure analyse des risques, une information des problèmes rencontrés, une prise en charge si nécessaires en cas de problème avéré et surtout un suivi complet et documenté de toute cette démarche. Cette gestion de la santé devra être assurée à l'interne ce qui signifie qu'un pourcentage de travail devra être créé pour mener à bien cette mission.

Remarques

L'investissement pour la mise en place de cette MSST pour l'entier du personnel est avéré. Le déploiement de cet investissement est proposé d'être échelonné sur 3 ans pour un montant global de 161'217.- frs. Les montants à investir en 2024 et 2025 devront être introduit dans les budgets de ces années.

Amendement

Pour une question de compréhension sur le crédit demandé en 2023 sur ce préavis, nous demandons le retrait de l'inscription dans la décision du Codir de la mention :

-D'accepter l'implémentation au budget 2024 et 2025 du solde de 107'478.- frs., soit 53'739.- frs. au budget 2024 et 53'739.- frs. au budget 2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité le préavis no 02-2023 tel qu'amendé.

Bursins, le 9 février 2023



Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Daniel Emery

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich